

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS SUR LA COMMUNE DE SAINT-GIRONS

Par arrêté préfectoral du 7 février 2024 le préfet de l'Ariège a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour la révision du plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur la commune de Saint-Girons.

Ce projet, sous la responsabilité du représentant de l'État dans le département, vise à délimiter les zones exposées aux risques, en tenant compte d'une part de la nature et de l'intensité des phénomènes naturels et, d'autre part, des enjeux, c'est-à-dire des personnes, des biens et des activités susceptibles d'être affectées par un de ces phénomènes. Dans le cas de Saint-Girons, les phénomènes naturels en cause peuvent être les inondations dont les crues torrentielles, les mouvements de terrain. Le projet se traduit par une carte de zonage qui délimite les zones à risque fort, les zones à risque moyen ou faible et les zones non directement exposées aux risques. La carte de zonage est accompagnée d'un règlement qui fixe les prescriptions applicables aux deux premières zones. Un bilan de concertation accompagne ce projet.

Toutes informations peuvent être demandées à la direction départementale des territoires de l'Ariège – service environnement - risques/unité risques. Le dossier est consultable sur www.ariège.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques-naturels-et-technologiques/Plans-de-prevention-des-risques-naturels/PPR-en-cours-d-etude-Revision

Monsieur Gérard LOUSTEAU a été désigné par le tribunal administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Saint-Girons durant trente trois jours (33) consécutifs du lundi 4 mars 2024 à 14h00 au vendredi 5 avril 2024 à 12h00.

Les pièces du dossier, évoqué ci-dessus, resteront déposées pendant toute la durée de l'enquête à la mairie de Saint-Girons où chacun pourra en prendre connaissance pendant les jours et heures d'ouverture habituelle des bureaux sur un poste informatique mis à la disposition du public et consigner ses observations sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert à cet effet.

Les personnes intéressées pourront également faire connaître leurs observations soit par correspondance en écrivant au commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Girons – 1 rue Jean Ibanès, soit par courriel à l'adresse suivante : ddt-risques-naturels-ppr@ariège.gouv.fr

Toutes les observations seront tenues à la disposition du public et annexées au registre d'enquête.

Monsieur Gérard LOUSTEAU recevra le public à la mairie de Saint-Girons les jours et heures suivants :

- lundi 4 mars 2024 de 14h00 à 17h00
- jeudi 21 mars 2024 de 9h00 à 12h00
- vendredi 5 avril 2024 de 9h00 à 12h00

A l'issue de l'enquête, le préfet de l'Ariège approuvera, en sa qualité d'autorité compétente et après d'éventuelles modifications, la révision du plan de prévention des risques naturels de Saint-Girons.

Une copie du registre d'enquête, du rapport et des conclusions établis par le commissaire enquêteur devra être tenue à la disposition du public à la mairie de Saint-Girons et à la communauté des communes du Couserans-Pyrénées pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête et ce jusqu'au 5 avril 2025.

Les personnes intéressées pourront également obtenir communication du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur auprès de la direction départementale des territoires de l'Ariège – service environnement-risques ou sur le site de la préfecture de l'Ariège : www.ariège.gouv.fr/Publications/Enquetes-publique

Le projet n'ayant pas d'incidence sur l'environnement, il n'a pas été requis de réaliser une évaluation environnementale.